Note d'information Oxfam 7 octobre 2009

L'inaction tue

L'urgence d'un traité efficace sur le commerce des armes

EMBARGO JUSQU'AU JEUDI 7 OCTOBRE 2009, 0h01 (GMT)

Le chagrin d'une femme qui, entourée de proches, attend avec d'autres les corps de 127 personnes tuées par les guérillas et les groupes paramilitaires dans le nord-ouest de la Colombie. Medellin, 27 mars 2009. RAUL ARBOLEDA/AFP/Getty Images

Le 6 décembre 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est prononcée pour la première fois « en faveur d'un traité sur le commerce des armes » pour protéger les populations civiles du monde entier contre tout transfert irresponsable d'armes.

Pendant presque trois ans, les Etats ont débattu de la forme et du contenu à donner à ce traité. Sur cette même période, ce sont environ 2,1 millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui sont morts des suites de la violence armée. Plusieurs millions de personnes ont été blessées, forcées à se déplacer ou se sont appauvries. Si un traité efficace sur le commerce des armes avait été mis en place, régulant la circulation des armes à travers le monde, cette tragédie aurait pu être considérablement atténuée.

Pour les Etats, il est indispensable de placer en première ligne de leur agenda diplomatique le fait de trouver un accord sur un tel traité. Tout traité frileux est inutile : seul un traité fort sur le commerce des armes est à même de faire la différence. Ce traité fondamental ne peut plus attendre.

Ce qu'il faut faire :

- **Avant fin 2009, l'Assemblée générale des Nations Unies doit voter l'ouverture des négociations en 2010 en vue de trouver un accord pour un traité *efficace* sur le commerce des armes.**
- **Elle doit prévoir un temps suffisant pour les négociations en 2010 et 2011 et présenter ses conclusions lors d'une conférence internationale courant 2012.**
- **Tout au long de ce processus, les Etats doivent négocier pour s'assurer que le traité permettra d'interrompre tout transfert irresponsable d'armes et de sauver des vies.**

APP Asociación para Políticas Públicas

Control Arms Foundation of India

African Peace Forum

INSTITUTO SOU DA PAZ

nonviolence international

SweFOR Swedish Fellowship of Reconciliation

The Norwegian Forum for Environment and Development

NORWEGIAN CHURCH AID

SAFERWORLD

Oxfam International

www.oxfam.org

Avant–propos

Par Jan Egeland, Directeur de l'Institut Norvégien des Affaires Internationales

Ancien Secrétaire Général Adjoint aux Affaires Humanitaires des Nations Unies

Ils n'auront de cesse de nous expliquer qu'un tel traité n'est pas possible. Que la prolifération d'armes classiques ne peut pas être contrôlée par des efforts de négociation sur le plan international. Que nous devons continuer de vivre avec un flux d'armes automatiques et d'autres « armes de misère massive » circulant d'un conflit à un autre, sans contrôle efficace, ne laissant sur son passage que mort et destruction parmi les populations civiles sans défense.

Je me souviens avoir entendu le même discours aux prémices des premières actions pour enrayer le fléau causé par les mines antipersonnel et les bombes à sous-munitions. À cette époque, la société civile et les Etats volontaristes sont parvenus à trouver des accords intergouvernementaux marquant le début du processus d'éradication de ces armes abominables.

Mais la lutte pour contrôler la prolifération des armes légères et d'autres armes classiques s'annonce nettement plus complexe, bien qu'elle soit tout aussi importante (sinon plus) que l'interdiction des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions. Malgré la baisse perceptible dans le nombre des conflits armés depuis la chute du Mur de Berlin, le nombre d'attaques violentes sur les populations civiles continue d'atteindre des niveaux intolérables. Les protagonistes ont toujours démontré leur désintérêt délibéré à l'égard des principes de base du droit humanitaire lors d'un conflit armé... de la même manière que les auteurs d'autres crimes et violences armées ne montrent aucun respect du droit international des droits de l'Homme.

J'ai pu constater de mes propres yeux que les auteurs de massacres, les milices et les mafias ne sont jamais à court de ressources pour mutiler, tuer et terroriser les populations locales au Moyen-Orient, en Amérique latine, en Asie, en Europe et en Afrique. Les armées illégales privées ou soutenues par des gouvernements ne manquent pas, de même que les milices ethniques et les groupes de guérillas non étatiques. Ces forces sont plus que jamais approvisionnées en armes mortelles par des Etats insouciants du Nord, et plus récemment de plus en plus par des Etats du Sud.

Seule une convention robuste, vérifiable et sans ambiguïté permettrait d'encadrer les transferts et de mettre fin aux réseaux illégaux de courtiers en armes qui fournissent les armes de pauvreté massive et les armes de tueries massives de notre génération.

1 Les chiffres

En 2006, les Nations Unies ont voté l'ouverture des négociations en faveur d'un traité sur le commerce des armes (ou ATT, Arms Trade Treaty).[1] Ce faisant, la majorité des nations convenait que la mosaïque actuelle de lois, accords régionaux et autres embargos, était à la fois inefficace et insuffisante pour atténuer les conséquences catastrophiques de l'utilisation d'armes trop facilement disponibles.

Les exportations d'armes vers les forces de sécurité responsables et d'autres groupes respectant leurs obligations légales sont parfaitement justifiées. Ce vote des Nations Unies reconnaît la nécessité primordiale de réduire le flux d'armes vers les groupes coupables de crimes de guerre et ne respectant pas les droits de l'Homme. Il signifie qu'il est temps d'enrayer la prolifération d'armes susceptibles d'alimenter toute forme de violence ou de conflit armé, y compris les viols et les violences sexistes.

En d'autres termes : 2 000 morts par jour, soit presque 100 à chaque heure qui passe... plus d'un mort par minute.

Malheureusement, le rythme de la diplomatie internationale peut se révéler très lent. Depuis le début du processus d'élaboration du traité sur le commerce des armes, Oxfam estime que 2,1 millions de personnes sont mortes directement ou indirectement[2] suite à des violences armées.[3] Ce chiffre provient de données collectées dans le cadre du projet *Le Fardeau mondial de la violence armée* (Global Burden of Armed Violence) supervisé par le Secrétariat de la Déclaration de Genève, un réseau regroupant plus d'une centaine d'Etats engagés à réduire la violence armée d'ici 2015.

Ce chiffre de 2,1 millions de morts est inévitablement une estimation large.[4] Il reflète toutefois les dommages épouvantables de la violence à laquelle les organisations de la société civile sont confrontées tous les jours dans les zones en conflit et les pays présentant des niveaux élevés de violence criminelle.

Parmi ces 2,1 millions de décès, principalement parmi les civils, plus de 700 000 ont été causés directement ou indirectement par un conflit armé, notamment en Afghanistan, en Somalie, au Soudan et au Sri Lanka. En 2009, ce nombre a encore augmenté, car le conflit le plus meurtrier au monde, en République démocratique du Congo (RDC), s'est aggravé. Davantage de personnes sont mortes du fait de violences criminelles ou autres, les taux les plus alarmants ayant été relevés en Amérique latine et en Afrique sub-saharienne.

En mai 2009, plus de 85 % des personnes interrogées par Oxfam dans l'Est du Congo (RDC) ont indiqué que la situation actuelle était encore moins sûre que 12 mois plus tôt.[5]

Le gigantesque coût humain de la violence armée a également dépassé le nombre de morts, avec 16 millions de personnes gravement blessées chaque année,[6] 42 millions de personnes déplacées par les conflits et les persécutions fin 2008,[7] les 18 milliards de dollars que coûtent à l'Afrique les conflits armés chaque année[8] et les 12 % du PIB engloutis chaque année par la violence armée dans les pays d'Amérique latine pendant les années 1990.[9]

Un transfert d'armes non contrôlé ne menace pas seulement la sécurité.

Lorsqu'il renforce la violence armée et empêche tout accès à l'éducation ou aux soins, ou lorsque la vente illégale d'armes épuise des ressources limitées, cela sape en outre nombre d'efforts consentis par les gouvernements pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le Développement.

Les jeunes hommes sont les principaux acteurs et les victimes directes de la violence. En revanche, ce sont les femmes et les enfants qui meurent en nombres disproportionnés en raison d'une carence en eau potable, en nourriture ou en soins médicaux découlant de la violence armée. Leur pauvreté s'accentue lorsque les hommes partent ou meurent au combat. Trop d'hommes partagent une « culture de la violence » qui exacerbe la violence domestique et toute autre forme de violence.

Les violences sexuelles ne sont pas seulement effroyables, avec des impacts physiques et psychologiques durables, mais sont trop souvent fatales, lorsque les femmes sont exécutées après le viol ou lorsqu'elles contractent des maladies mortelles. Dans la province du Sud-Kivu en République démocratique du Congo, on estime que 22 % des victimes de viols sont séropositives suite aux atrocités qu'elles ont subies.[10]

Chaque conflit est unique. Chaque ville ou région livrée à l'anarchie a besoin d'une solution qui lui est propre. En revanche, il existe un moyen universel pour lutter contre la violence armée, à savoir limiter les flux d'armes et de munitions en circulation dans le monde.

2 Quand il y a la volonté…

Trois ans après avoir voté le début des travaux relatifs au traité sur le commerce des armes, l'Assemblée générale des Nations Unies a mis en place un groupe de travail ouvert qui débattra du traité. À ce rythme, le traité ne sauvera pas une seule vie pendant encore de nombreuses années.

Pourtant, lorsque les gouvernements affichent la volonté d'aboutir à des résultats, ils y parviennent, même si cela implique d'intenses négociations à l'échelle internationale. Le tableau ci-dessous fait état de récents exemples.

Diplomatie rapide

Crise financière mondiale **2008–09**	En février 2009, soit cinq mois après le pic de la crise, les grandes puissances économiques avaient déjà consacré 43 % de leur PIB pour renflouer les banques et soutenir leurs marchés financiers.[11]
Interdiction des bombes à sous-munitions **2007–08**	En décembre 2008, 94 gouvernements signent la Convention sur les armes à sous-munitions, moins de deux ans après que la Norvège a initié un processus international pour les interdire.
Blocage des fonds alimentant le terrorisme **2001**	Le 28 septembre 2001, 17 jours après la tragédie du 11 septembre, le Conseil de sécurité des Nations Unies, en se basant sur le droit international, appelle tous les Etats à geler les fonds et actifs financiers consentis à toute personne ou structure affiliée au terrorisme.[12]

La diplomatie n'est pas toujours aussi efficace. En 1993, la convention internationale interdisant les armes chimiques est acceptée, 78 ans après la première attaque massive au gaz moutarde à Ypres en 1915.[13] En sera-t-il de même pour le contrôle des armes conventionnelles, tout au long du vingt-et-unième siècle ?

Certains Etats sont opposés à la mise en place d'un traité. Ils vont essayer de bloquer, faire dévier ou retarder sa progression. Ils vont également tenter de convaincre d'autres Etats que ce traité n'est pas indispensable et qu'il ne peut pas être efficace. Tout doit être fait pour les en empêcher.

Desmond Tutu, octobre 2008[14]

Certains gouvernements sont convaincus qu'il faut agir vite. Déterminés à réduire le coût humain de la violence et à se prémunir contre tout obstacle susceptible de ralentir les efforts en faveur d'un commerce des armes plus responsable, ils se sont donnés pour mission d'établir un traité sur le commerce des armes et leurs diplomates ont travaillé pendant trois ans à son élaboration. Malgré leur investissement, en octobre 2009, ce traité est toujours enlisé dans les méandres de la diplomatie internationale.

La question est de savoir comment faire pour l'en tirer. Pour s'assurer que les choses bougent, les gouvernements doivent décider d'ouvrir les négociations et prévoir un temps suffisant pour signer le traité lors d'une conférence qui conclurait les négociations en 2012. Il est aujourd'hui temps de prendre cette décision.

3 Besoin d'un traité d'urgence

Tandis que la diplomatie traîne, le problème s'aggrave. Le commerce des armes s'accroît en l'absence de la règlementation dont il a besoin, et il s'accroît rapidement. Entre 2004 et 2008, les principales livraisons d'armes classiques avaient augmenté de 21 % par rapport au volume observé entre 2000 et 2004.[15] Malgré le fléchissement de l'économie mondiale, la crise financière actuelle n'a pas affecté le commerce florissant des armes.

Un traité sur le commerce des armes contribuerait à établir un sentiment de sécurité.

Mor Peretz, résident de Sderot, une ville israélienne située à environ 1 km de la bande de Gaza, septembre 2009[16]

L'un des plus grands conflits de 2009 à Gaza a été alimenté par des armes venant de tous bords. Plus de 1 400 Palestiniens et 13 Israéliens ont trouvé la mort pendant l'opération « Plomb durci » menée par les troupes israéliennes en décembre 2008/janvier 2009. Selon Israël, ses actions militaires ont été commanditées en réponse aux tirs de mortiers et de roquettes artisanales, attaques lancées par le Hamas et d'autres groupes palestiniens armés, ainsi qu'à la plus grande capacité de ces groupes armés d'atteindre certaines grandes villes et infrastructures stratégiques d'Israël avec des roquettes *Grad* obtenues de l'étranger.[17] Ces armes ont été tirées délibérément et sans distinction dans des zones civiles, en totale violation du droit international humanitaire.

Tandis que les exportateurs d'armes se contentent de « faire du commerce », ils participent à une logique de mort et font payer le prix de leurs bénéfices à des civils innocents. Notre région et le monde entier se sentiraient davantage en sécurité et protégés si un traité sur le commerce des armes existait.

Hamdi Shaqqura, Centre Palestinien pour les Droits de l'Homme, Gaza, août 2009

Le conflit à Gaza exacerbe également les inquiétudes des autres pays du monde sur l'approvisionnement en armes d'Israël. En juillet 2009, le gouvernement britannique a annulé cinq licences d'exportation de pièces détachées pour mitrailleuses, canons et missiles embarqués sur les navires patrouilleurs lance-missiles *Sa'ar* israéliens et utilisés selon plusieurs sources à Gaza lors de l'opération « Plomb durci ».[18] Des organisations de défense des droits de l'Homme locales et internationales ont apporté un ensemble de preuves d'attaques non ciblées menées par les forces israéliennes, avec l'utilisation d'armes imprécises dans des zones fortement peuplées. Il apparaît dans de nombreux cas que la destruction d'infrastructures était délibérée, mais injustifiée en termes de « nécessité militaire ». Il semblerait par ailleurs que des ambulances et des équipes médicales ont été ciblées.[19]

Dans le monde, de nombreux transferts d'armes sont justifiés, dans un contexte où les armes sont dans les mains de forces de sécurité responsables ou d'autres groupes conscients et respectueux de leurs obligations juridiques. Pourtant, un trop grand nombre de ces armes accentue le nombre de morts et alimente la violence armée dont il est question ici.

Un traité *efficace* compliquerait considérablement l'obtention de nouvelles armes et munitions pour les responsables des nombreux crimes de guerre et cas de violation des droits de l'Homme dans le monde. De même, il serait plus difficile d'approvisionner en armes les régions du monde sujettes à des conflits ou à la corruption.

Un tel traité *n'entraverait pas* le droit d'un Etat d'acquérir des armes pour une utilisation dans le cadre de la légitime défense ou à des fins d'application de la loi, conformément aux normes et au droit international en vigueur.

En revanche, il permettrait *de mettre fin à* la circulation illégitime des armes, comme dans les cas ci-dessous.

Encadré 1 : Les transferts d'armes qui seraient bloqués

- Transferts d'armes et de munitions au Tchad par la France, Israël et la Serbie depuis 2006, notamment le transfert effectué par la Serbie en 2006 de 48 610 kg de cartouches pour une valeur d'environ 900 000 $,[20] et ce malgré le risque substantiel de détournement vers des groupes armés. Ce risque de détournement était connu au moment du transfert : en janvier 2006, le panel d'experts des Nations Unies au Soudan a signalé que les groupes d'opposition armés du Darfour « ont continué de recevoir des armes, des munitions et/ou du matériel depuis le Tchad »[21] et en 2007, ce même panel a proposé au Conseil de sécurité des Nations Unies d'imposer un embargo sur les armes dans la partie orientale du Tchad.[22] Certaines de ces armes israéliennes et serbes ont effectivement fait l'objet d'un détournement.[23]
- Armes anti-émeute, pistolets, fusils d'assaut et mitrailleuses dont le gouvernement wallon (Belgique) a, selon certaines sources, autorisé l'exportation vers la Libye en 2009, alors que dans le même temps, le Royaume-Uni a bloqué ses exportations d'armes légères vers la Libye en arguant qu'un tel transfert est exposé à des risques considérables de détournement vers un autre utilisateur.[24]
- Transport de 53 tonnes de munitions pour armes légères (calibre 7,62 mm) de Kinshasa et Lubumbashi en République démocratique du Congo vers le Zimbabwe à bord d'un avion congolais les 20 et 22 août 2008.[25]

En effet, en analysant par exemple le cas de la République démocratique du Congo, où le conflit le plus meurtrier au monde se poursuit, on constate non seulement la nécessité de contrôler les armes entrant dans un pays, mais également, comme susmentionné, celles qui en sortent.

74 % des violeurs sévissant en République démocratique du Congo sont des combattants armés.

2009 Global Monitoring Checklist on Women, Peace and Security[26]

Les armes et les munitions qui alimentent ce conflit brutal où se mêlent exécutions et viols sont pour l'immense majorité de fabrication étrangère. Les armes les plus utilisées sont des dérivés de la Kalachnikov AK-47. Dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, des chercheurs de plusieurs ONG ont pu déterminer la provenance de telles armes : Bulgarie, Chine, Égypte, Roumanie, Russie et Serbie.[27] En cela, le cas de la République démocratique du Congo est très représentatif. D'après un rapport d'Oxfam, du RAIAL et de Saferworld datant de 2007, au moins 95 % des dérivés de Kalachnikov utilisés en Afrique ont été importés des pays d'autres continents.[28]

Dans plusieurs régions de la République démocratique du Congo, les armes franchissant la frontière ne sont soumises à aucun contrôle, et ce, dans les deux sens. Un traité efficace sur le commerce des armes permettrait de résoudre ce problème :

- Il imposerait à la République démocratique du Congo d'aligner sa législation ambiguë sur le contrôle des armes aux normes internationales acceptées ;
- Il fournirait un cadre aux bailleurs qui aideraient le gouvernement congolais à mettre en place et appliquer ces lois ;
- Il imposerait aux autres pays, y compris les pays limitrophes de la République démocratique du Congo, de contrôler les armes qu'ils exportent ou qui transitent par leur territoire en s'appuyant sur les mêmes normes internationales.

4 Besoin d'un traité robuste

Le traité de 1997 sur les mines antipersonnel a permis de réduire le nombre de décès annuel dû aux mines antipersonnel de plus de deux tiers, même si la Chine, l'Inde, la Russie et les États-Unis ne l'ont toujours pas signé.[29]

Un traité frileux sur le commerce des armes serait inefficace, qu'il soit signé ou non par les principaux Etats exportateurs d'armes. Sans des règles strictes visant à discerner les transferts d'armes légitimes, le traité n'atteindrait pas son objectif premier : protéger les populations civiles du monde entier des conséquences d'un commerce des armes non régulé.

Aucun traité sur le commerce des armes, aussi robuste soit-il, ne réduira à lui seul la violence armée. De nombreuses autres mesures sont également requises pour contrôler les facteurs qui augmentent la demande en armes, encouragent le recours à la violence armée ou tirent profit de transactions secrètes.[30] Un traité robuste sur le commerce des armes permettrait en revanche de renforcer les efforts pour contenir cette demande. Il s'inspirerait des outils de contrôle des armes existants, comme le Code de conduite de l'Union européenne qui, bien qu'imparfait, a sensiblement amélioré la transparence des exportations d'armes européennes depuis sa signature en 1998 et a permis de créer une infrastructure qui se développe en permanence pour optimiser sa mise en œuvre.[31] Un traité efficace garantirait l'opérationnalité des contrôles régionaux et nationaux et imposerait à tous les gouvernements de les appliquer.

En 2007, plus de 100 gouvernements ont écrit à Ban Ki-moon, Secrétaire général des Nations Unies, identifiant certains éléments essentiels d'un futur traité sur le commerce des armes. Ces Etats ont notamment fait du respect des droits de l'Homme et du droit international humanitaire une priorité, ainsi que l'assurance que les transferts d'armes ne rompent aucun embargo, ne soutiennent pas la criminalité et n'enfreignent aucune politique de développement durable.[32]

Il est impératif de mettre immédiatement en place un traité sur le commerce des armes, à condition qu'il s'agisse d'un traité efficace (voir Encadré 2 pour connaître les principaux éléments d'un traité efficace sur le commerce des armes).

Encadré 2 : Profil d'un traité *efficace* sur le commerce des armes[33]

Il doit garantir qu'aucun transfert international d'armes ou de munitions ne peut être autorisé dans des régions où il existe un risque considérable que ce transfert :

- Soit utilisé en totale violation du droit international des droits de l'Homme ou du droit international humanitaire, dans la commission d'actes de génocide ou de crimes contre l'humanité ;
- Favorise les attaques terroristes, toute forme de violence sexiste, des crimes violents ou le crime organisé ;
- Viole les obligations de la Charte des Nations Unies, notamment les embargos des Nations Unies sur les armes ou le droit coutumier relatif à l'usage de la force ;

- Soit détourné de son destinataire déclaré ;
- Porte atteinte à la sécurité de la région ;
- Détériore considérablement la lutte contre la pauvreté ou le développement socio-économique ;
- Implique des pratiques frauduleuses ; ou
- Rompe d'autres accords sur le contrôle des armes dont les Etats concernés par le transfert sont signataires.

Il ne doit présenter aucune lacune et inclure :

- Toutes les armes, y compris toutes les armes classiques utilisées par la police, les forces de sécurité et les militaires, le matériel et les munitions associés, les composants, l'expertise, la production et l'entretien du matériel, ainsi que tous les éléments à double usage pouvant être utilisés par la police, les forces de sécurité et/ou les militaires ;
- Tous les types de transferts, y compris l'importation, l'exportation, la réexportation, le transfert temporaire, le nouveau transfert, le transit, le transbordement, d'opérations publiques ou privées, ainsi que tout transfert de technologie, prêt, don et soutien ; et
- Toutes les transactions, y compris celles des concessionnaires et des courtiers, ainsi que des personnes proposant une assistance technique, une formation ou des solutions de transport, de stockage, de financement et de sécurité.

Il doit être réalisable, applicable et :

- Fournir des instructions pour une mise en œuvre claire et complète ;
- Garantir la transparence, en exigeant des rapports nationaux annuels complets sur les transferts internationaux d'armes ;
- Présenter un mécanisme efficace pour contrôler la conformité ;
- Garantir la responsabilité devant la loi, avec des dispositions pour les jugements et pour la gestion des différends, ainsi que des sanctions ;
- Inclure un cadre exhaustif pour la coopération et l'assistance internationales.

La mise en œuvre d'un traité efficace sur le commerce des armes implique des coûts qui devront être pris en charge. Fort heureusement, les gouvernements de l'OCDE et d'autres Etats ont déjà reconnu le besoin crucial d'améliorer la stabilité des pays exposés à des conflits et de renforcer les mesures d'assistance pour réformer leurs services de sécurité et, de diverses manières, restaurer l'Etat de droit.

Alors que ces gouvernements s'engagent à intensifier l'aide au développement, ils ne doivent pas oublier que certains pays en développement auront besoin d'un soutien financier supplémentaire pour mettre en place le traité sur le commerce des armes et qu'il est dans leur intérêt de les y aider.

5 Des paroles à l'action

À l'heure actuelle, le traité sur le commerce des armes est enlisé dans les méandres de la diplomatie internationale. Chaque année, des dizaines de milliers de personnes meurent[34] des conséquences de cette lenteur. Toutefois, lorsque les gouvernements se décident à agir, le traitement d'un dossier peut devenir prioritaire. C'est exactement ce qu'ont fait les présidents Obama et Medvedev en juillet 2009, lorsqu'ils se sont engagés à négocier dans les prochains mois (et non dans quelques années) un nouveau traité sur le contrôle des armes pour remplacer le Traité de réduction des armes stratégiques (ou START, Strategic Arms Reduction Treaty) qui expire cette année, en décembre.

Si un accord est trouvé, cela créera un contexte prometteur pour la conférence d'examen du Traité de non-prolifération, rendez-vous crucial prévu en mai 2010. De nombreux défis sont encore à relever, mais en quelques mois, les États-Unis et la Russie ont *choisi* de placer la perspective d'un monde sans arme nucléaire sur la liste prioritaire de leur agenda diplomatique.

Est-il moins important de contrôler les armes classiques qui tuent des centaines de milliers de personnes chaque année ?

Cette année, l'Assemblée générale des Nations Unies va à nouveau aborder le traité sur le commerce des armes : en octobre, lors de sa Première Commission, puis en décembre, pour la séance plénière. C'est lors de ces deux rendez-vous que le mouvement en faveur d'un traité efficace sur le commerce des armes va stagner ou avancer enfin avec toute l'énergie et le degré d'urgence qu'il requiert.

L'heure est à la prise de décisions.

Ce qu'il faut faire :

- Avant fin 2009, l'Assemblée générale des Nations Unies doit voter l'ouverture des négociations en vue de trouver un accord pour un traité *efficace* sur le commerce des armes.
- Les Etatsdoivent se donner pour objectif de conclure le traité dans les deux ans.
- Ils doivent prévoir suffisamment de temps pour les négociations en 2010 et 2011, avec une dernière conférence concluant les négociations diplomatiques en 2012.
- Tout au long de ce processus, les Etats doivent négocier sans compromis sur les éléments essentiels d'un traité efficace, tel que décrit dans la section 4 plus haut.

Notes

[1] Résolution A/RES/61/89 de l'Assemblée générale des Nations Unies : « Vers un traité sur le commerces des armes établissant les normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques », 7 décembre 2006.

[2] Calculée sur une période comprise entre décembre 2006 et septembre 2009 (inclus), cette estimation se base sur les chiffres annuels publiés par le Secrétariat de la Déclaration de Genève dans son rapport *Le Fardeau mondial de la violence armée* (Global Burden of Armed Violence). Ces chiffres reposent sur des données tirées d'années spécifiques et sont suffisamment cohérents aux yeux des auteurs du rapport pour conclure qu'au cours des dernières années, plus de 740 000 personnes sont mortes chaque année directement ou indirectement de la violence armée (regroupant conflits et violences criminelles) Ce chiffre se base sur les estimations du rapport *Le Fardeau mondial de la violence armée* et se répartissent comme suit : au moins 52 000 décès directement liés à des conflits, au moins 200 000 décès indirectement liés à des conflits (maladie, famine, etc., chiffre probablement largement sous-estimé) et 490 000 homicides (estimation non ventilée entre les meurtres commis avec ou sans arme). Certaines années, le nombre réel de personnes tuées par la violence armée peut avoir été nettement plus élevé. Aux fins de cette note d'information, Oxfam est parti du principe que ce chiffre n'avait pas évolué en 2009 ; le nombre de personnes tuées récemment par la violence armée peut donc être sous-estimé. Par exemple, d'après le *SIPRI Yearbook 2009* publié par le Stockholm International Peace Research Institute, l'année 2008 a été le théâtre de menaces croissantes sur la sécurité, la stabilité et la paix aux quatre coins du monde, le nombre de conflits armés majeurs étant passé de 14 à 16 entre 2007 et 2008. Pour certains de ces conflits, tels que ceux frappant le Pakistan ou faisant rage entre Israël et le Territoire palestinien occupé, la violence s'est même intensifiée en 2009. Cette note d'information présente toutefois des chiffres sous forme d'estimations larges de l'échelle des décès dus à la violence armée au cours de la période étudiée. Pour consulter le rapport *Le Fardeau mondial de la violence armée* et une annexe méthodologique distincte expliquant de manière détaillée la méthodologie suivie et ses limites, reportez-vous au site : http://www.genevadeclaration.org/resources-armed-violence-report.html. Pour obtenir un résumé du *SIPRI Yearbook 2009*, visitez le site : http://www.sipri.org/yearbook/2009.

[3] Aux fins de la présente note d'information, on entend par « violence armée » l'utilisation ou la menace de l'utilisation illégitimes de la force recourant à des armes ou à des explosifs, à l'encontre de personnes, de groupes, de communautés ou d'États, d'une façon qui porte atteinte à la sécurité des personnes et/ou au développement durable. Citation du Secrétariat de la Déclaration de Genève, dans le rapport *Le Fardeau mondial de la violence armée* (Global Burden of Armed Violence), p. 2. http://www.genevadeclaration.org/resources-armed-violence-report.html.

[4] Toute tentative de calcul du nombre de personnes tuées des suites de la violence armée doit s'accompagner de la plus grande prudence, car les données fiables sont inévitablement plutôt rares dans de nombreux pays. Toutefois, chaque tentative est essentielle et la politique publique doit se baser sur les meilleures preuves disponibles.

[5] Oxfam et ses partenaires ont interrogé environ 800 civils issus de 27 communautés dans les provinces du Nord- et Sud-Kivu, Maniema, Haut Uélé et Ituri au cours des deux dernières semaines de mai 2009.

[6] Organisation mondiale de la santé (2008), « Preventing Violence and Reducing its Impact: How Development Agencies Can Help » (Prévention de la violence et réduction de son impact : comment les agences de développement peuvent apporter leur contribution), p. 4. http://whqlibdoc.who.int/publications/2008/9789241596589_eng.pdf.

[7] Ce chiffre comprend 16 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile, ainsi que 26 millions de personnes déplacées et déracinées dans leurs propres pays, inclus par le Haut Commissariat des Nations Unies sur les réfugiés dans le nombre total de personnes « déracinées par la force par le conflit et la persécution » : UNHCR (2009) « UNHCR 2008 Global Trends: Refugees, Asylum-seekers, Returnees, Internally Displaced and Stateless Persons » (Tendances mondiales en 2008 : Réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et apatrides). http://www.unhcr.org/4a2fd52412d.html.

[8] Oxfam International, Saferworld et Réseau d'Action International des ONG sur les Armes Légères (IRAIAL) (2007), « Les milliards manquant de l'Afrique : les flux d'armes internationaux et le coût des conflits », p. 3. http://www.oxfam.org/fr/policy/briefingpapers/bp107_milliards_manquants_afrique

[9] Chiffre fourni par la banque interaméricaine de développement, tel que cité par l'Organisation mondiale de la santé (2005), « Global Armed Violence Prevention Programme » (programme de prévention de la violence armée), rapport 2, juin 2005, p. 3 :

http://www.who.int/entity/violence_injury_prevention/violence/activities/avpp.pdf.

[10] Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies (2008), « Report of the Special Rapporteur on Violence against Women, Its Causes and Consequences » (Rapport du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences), 28 février 2008, A/HRC/7/6/Add.4.

[11] Fonds monétaire international (2009), « *Global Economic Policies and Prospects* » (Perspectives et politiques économiques mondiales), mars 2009, Tableau 5. http://www.imf.org/external/np/g20/pdf/031909a.pdf.

[12] Résolution S/RES/1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies, « Menace à la paix et à la sécurité internationales résultant d'actes terroristes », 28 septembre 2001.

[13] Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, 1993 (ou Convention sur les armes chimiques).

[14] Control Arms (2008) « *Archbishop sends "control arms" message to every nation* » (Message spécial « Control Arms » de l'Archevêque à tous les États membres), communiqué de presse, 21 octobre 2008 : http://www.controlarms.org/en/media/2008/2018it-is-time-to-end-the-slaughter2019-desmond.

[15] Cette croissance se base sur les moyennes annuelles d'armes livrées. Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) (2009) *SIPRI Yearbook 2009, Summary*, p. 14 : http://www.sipri.org/yearbook/2009.

[16] Mor Peretz est né et a grandi à Sderot. Il est membre de Mahapach-Taghir, l'une des organisations partenaires d'Oxfam en Israël, et travaille avec les communautés juives et palestiniennes.

[17] Ministère israélien des Affaires étrangères (2009), « The Operation in Gaza: Factual and Legal Aspects » (Opération à Gaza : aspects factuels et juridiques), 2 juillet 2009 : http://www.mfa.gov.il/MFA/Terrorism-+Obstacle+to+Peace/Terrorism+and+Islamic+Fundamentalism-/Operation_in_Gaza-Factual_and_Legal_Aspects.htm.

[18] *The Guardian (2009) « Britain revokes arms licences for Israeli navy guns »,* 13 juillet *2009* : http://www.guardian.co.uk/world/2009/jul/13/uk-halts-israeli-arms-exports.

[19] Par exemple, consultez les rapports d'Amnesty International et d'autres organisations comme Human Rights Watch, Physicians for Human Rights - Israël et Centre Palestinien pour les Droits de l'Homme.

[20] Base de données Comtrade des Nations Unies (2006).

[21] Panel d'experts des Nations Unies au Soudan (2006) « *Final Report of the Panel of Experts Submitted in Accordance with Resolution 1591 (2005)* », S/2006/65, 30 janvier 2006, p. 3.

[22] En raison du risque de détournement, du manque d'obligation de vigilance de la part du gouvernement, de son incapacité à améliorer la qualité des poursuites et enquêtes criminelles et de son rôle dans l'établissement d'une culture d'impunité autours des criminels. Amnesty International (2008) « Du sang à la croisée des chemins. Plaidoyer pour un traité sur le commerce des armes », septembre 2008, p. 100, citant le panel d'experts au Soudan (2007) « *Final Report of the Panel of Experts as Requested by the Security Council in Paragraph 2 of Resolution 1779* », octobre 2007 (S/2007/584).

[23] Panel d'experts des Nations Unies au Soudan (2008) « *Final Report of the Panel of Experts as Requested by the Security Council in Paragraph 2 of Resolution 1779 (2007)* », p. 62 ; Panel d'experts des Nations Unies au Soudan (2007) « *Final Report of the Panel of Experts as Requested by the Security Council in Paragraph 2 of Resolution 1713 (2006)* », (S/2007/584), 3 octobre 2007, p. 28. Pour plus d'informations sur la licence d'exportation originale serbe, reportez-vous au rapport de la République de Serbie (Belgrade, 2007) « *Annual Report on the Realization of Foreign Trade Transfers of Controlled Goods for 2005 and 2006* », p. 88 : http://www.seesac.org/uploads/armsexport/Export_Report_Serbia_2005-_2006.pdf.

[24] Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (2009), « *Une vente d'armes à la Libye serait un soutien implicite à la répression et aux détournements* », 2 juin 2009, http://www.grip.org/fr/siteweb/dev.asp?N=simple&O=723 ; « Qui va équiper les forces spéciales de Khamis ? », *Maghreb Confidentiel*, 21 mai 2009.

[25] Rapport du groupe d'experts des Nations Unies sur la République du Congo, 12 décembre 2008, S/2008/773, paragraphes 146 et 160, cité dans : *Service d'information* pour la paix internationale (2009), *Zimbabwe*, p. 1-5 : http://www.ipisresearch.be/arms-trade.php.

[26] Gender Action for Peace and Security (2009) « Global Monitoring Checklist on Women, Peace and Security », p. 57 (http://www.gaps-uk.org/), citant K. Lusi (2008) « A

Community of Zero Tolerance Towards Sexual Violence » (Une communauté appliquant une tolérance zéro à l'encontre de la violence sexuelle), rapport présenté de la conférence publique « Women and War » (Les femmes et la guerre) du Comité sur le développement et du Comité sur les droits des femmes et l'égalité des sexes, Bruxelles, Belgique, 6 mai 2008 : http://www.europarl.europa.eu/document/activities/cont/200805/20080507ATT28410/20080507ATT28410EN.pdf.

[27] Control Arms (2006) « *L'AK-47 : le tueur le plus populaire au monde* », p. 6. http://www.oxfam.org.uk/resources/policy/conflict_disasters/downloads/bn_ak47_fr.pdf?m=234&url=downloads/bn_palestine_arabic.pdf.

[28] Oxfam International, Saferworld et RAIAL (2007) « Les milliards manquants de l'Afrique *», op. cit.*, p. 21.

[29] Oxfam International (2008), « *Pour des lendemains plus sûrs* : *Protéger les civils dans un monde multipolaire* », p. 81, citant des données de la campagne internationale visant à interdire les mines antipersonnel. http://www.oxfam.org/fr/policy/pour-des-lendemains-plus-surs.

[30] Reportez-vous par exemple aux rapports « *Les OMD fligués* » ou «*Pour des lendemains plus sûrs* : *Protéger les civils dans un monde multipolaire* » d'Oxfam (2008).

[31] Saferworld (2008), *Bonne conduite ? Les dix ans du Code de conduite de l'UE en matière d'exportation d'armements*, juin 2008 : http://www.saferworld.org.uk/publications.php/318/good_conduct.

[32] Control Arms (2007) « *Most governments at UN meeting say they want tough arms controls »*, communiqué de presse, 2 novembre 2007. http://www.controlarms.org/en/media/2007-press-releases/2-november-2007-most-governments-at-un-meeting-say.

[33] Pour accéder au texte complet sur les principes généraux du traité sur le commerce des armes : http://issuu.com/controlarms/docs/global_principles.english?mode=embed&layout=http%3A%2F%2Fskin.issuu.com%2Fv%2Flight%2Flayout.xml&showFlipBtn=true.

[34] Il est naturellement impossible de calculer cela avec précision, mais il est fort probable que cette estimation soit conservatrice.

© Oxfam International, octobre 2009

Ce document a été rédigé par Edmund Cairns d'Oxfam GB au nom d'Oxfam International, Asociacion para Políticas Públicas, Africa Peace Forum, Control Arms Foundation of India, Instituto Sou Da Paz, Non-Violence International, Norwegian Church Aid, Norwegian Forum for Environment and Development, Saferworld, the Schweitzer Institute, Swedish Fellowship of Reconciliation, et WINAD. Oxfam remercie Robert Muggah de Small Arms Survey (Genève) pour son aide dans la rédaction et l'utilisation des données du rapport *Le Fardeau mondial de la violence armée* (Global Burden of Armed Violence). Nous tenons également à remercier Debbie Hillier, Katherine Nightingale, Mike Lewis, Alun Howard et Borghild Tonnessen-Krokan.

Cette note fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires. Ce texte peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche, à condition d'en mentionner la source de manière intégrale. Le détenteur des droits d'auteurs demande que toute utilisation de ce type lui soit déclarée, à des fins d'évaluation d'impact. Pour la reproduction, en toute autre circonstance, ou la réutilisation dans d'autres publications, ou pour une traduction ou une adaptation, une autorisation de l'auteur est requise. Des frais peuvent être exigés. E-mail : publish@oxfam.org.uk.

Pour toute information sur les questions soulevées dans ce document, veuillez envoyer un courrier électronique à : advocacy@oxfaminternational.org.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

Oxfam International www.oxfam.org

Oxfam International est une confédération de 14 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice : Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org), Oxfam Allemagne (www.oxfam.de), Oxfam Australie (www.oxfam.org.au), Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be), Oxfam Canada (www.oxfam.ca), Oxfam France - Agir ici (www.oxfamfrance.org), Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk), Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk), Intermón Oxfam (Espagne) (www.intermonoxfam.org), Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org), Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz), Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl), Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca), et Oxfam Mexico.

Les organisations suivantes sont actuellement membres observateurs d'Oxfam et travaillent vers une adhésion totale :

Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)
Oxfam Japon (www.oxfam.jp)

L'organisation suivante est liée à Oxfam International :

Oxfam International and Ucodep Campaign Office (Italie)
E-mail : ucodep-oi@oxfaminternational.org

N'hésitez pas à contacter les organisations répertoriées ci-dessus, par téléphone ou par courrier, pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur : www.oxfam.org/fr E-mail : advocacy@oxfaminternational.org